Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 27/11/2023

ID: 029-242900751-20231123-2023_11_125-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU FINISTERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

séance du 21 novembre 2023

Délibération n°2023-11-125

Date de convocation : 15 novembre 2023

Conseillers en exercice : 45 Présents : 38 Votants : 42

Désignation des représentants de la CCPL au Syndicat Mixte des Eaux de Pont an Ilis

L'an deux mil vingt-trois, le 21 du mois de novembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Lampaul-Guimiliau, salle de la Tannerie, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents	M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle
Avaient donné	M. LE BORGNE Laurent à Mme LE GUERN Marlène
<u>procuration</u>	M. BRAS Philippe à M. DUFFORT Jean-Philippe
	Mme GUILLERM Babeth à M. THEPAUT Jean-Jacques
	Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis
Absent(s) excusé(s)	Mme PICHON Marie-Christine
Absent(s)	M. RIOU André
	M. ABGRALL Dominique

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme JAFFRES Anne

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Syndicat Mixte des Eaux de Pont an Ilis exerce la compétence eau potable (distribution) sur 8 communes, dont 6 rattachées au périmètre administratif de la CCPL : Bodilis, Plougar, Plougourvest, Plounéventer, Saint-Servais et Saint-Derrien.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 27/11/2023

ID: 029-242900751-20231123-2023_11_125-DE

Compte tenu du transfert de la compétence eau potable des communes vers la CCPL au 1^{er} janvier 2024 d'une part, et du maintien du Syndicat Mixte des Eaux de Pont an Ilis pour le volet distribution de la compétence eau potable d'autre part, la CCPL vient en représentation substitution des communes précitées pour siéger au comité syndical de Pont an Ilis.

L'article 3 des statuts du Syndicat Mixte des Eaux de Pont an Ilis prévoit la désignation de 3 représentants par commune, soit 18 représentants pour la CCPL. La présente délibération vise à désigner les représentants qui siègeront dans les instances du Syndicat de Pont an Ilis à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vu la loi « 3DS » n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ; Vu la Loi « Notre » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République :

Vu la Loi « Maptam » n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5214-21 et L.5214-41 :

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Pont an Ilis, approuvé par délibération du Comité syndical en date du 23 octobre 2019 ;

Vu la délibération n°2021-06-60 du Conseil Communautaire du 29 juin 2021 portant approbation de la prise des compétences eau potable et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant l'exercice du volet production – transport de la compétence eau potable par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant le maintien du Syndicat Mixte des Eaux de Pont an Ilis pour l'exercice du volet distribution de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que l'articulation précitée implique une représentation – substitution des communes membres du syndicat par la CCPL dans les instances syndicales ;

Considérant que les statuts du Syndicat Mixte des Eaux de Pont an Ilis fixent à 3 le nombre de représentants par commune au sein du comité syndical ;

Vu la conférence des maires en date du 14 novembre 2023 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe à 18 le nombre de représentants titulaires de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau pour siéger au Syndicat Mixte des Eaux de Pont an Ilis.
- Désigne les représentants titulaires suivants :

Nom	Prénom	Ville
GUEGUEN	Guy	Bodilis
BERNARD	Loïc	Bodilis
GUILLERM	Mathieu	Bodilis
LE BORGNE	Laurent	Plougar
MINGAM	Gwenaëlle	Plougar
SALMAS	Anne-Marie	Plougar
JEZEQUEL	Jean	Plougourvest

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le **27/11/2023**

ID: 029-242900751-20231123-2023_11_125-DE

MONSIGNY	Bertrand	Plougourvest
JEZEGOU	Romain	Plougourvest
ABALAIN	Jean-luc	Plounéventer
EMZIVAT	Patrick	Plounéventer
RIOU	Romain	Plounéventer
POT	Dominique	Saint-Derrien
QUIVIGER	Philippe	Saint-Derrien
LOAËC	Eric	Saint-Derrien
MICHEL	Bernard	Saint-Servais
GRALL	Marie-Laure	Saint-Servais
MASSEY	Virginie	Saint-Servais

Pour extrait conforme au registre des délibérations, le 23 novembre 2023.

La Secrétaire de séance, Anne JAFFRES. Le Président, Henri BILLON.